



8 Mai 2007

Bulletin de la prévoyance professionnelle n° 99

Edition Spéciale

587 Examen périodique de la situation financière des institutions de prévoyance

Le bulletin est un simple moyen d'information de l'OFAS. Son contenu n'a valeur de directives que lorsque cela est indiqué expressément.

Edition Spéciale

587 Examen périodique de la situation financière des institutions de prévoyance

L'Office fédéral des assurances sociales examine chaque année, selon l'art. 44c OPP 2, la situation financière des institutions de prévoyance et fait rapport au Conseil fédéral. Comme l'année dernière, il réalisera une enquête auprès des autorités de surveillance, qui ne portera toutefois que sur la situation des institutions de prévoyance présentant un découvert.

Cette enquête auprès des autorités de surveillance étant en principe exhaustive – toutes les institutions de prévoyance présentant un découvert sont prises en compte –, ses résultats ne seront connus que vers la fin de l'année. Mais toutes les parties concernées, comme les associations, les milieux politiques et économiques, et les autorités impliquées, souhaitent pouvoir évaluer la situation financière des institutions de prévoyance plus tôt dans l'année.

C'est pourquoi, comme l'année dernière, l'OFAS recommande de participer à l'enquête ci-jointe. Il s'agit du « Risk Check Up » réalisé chaque année par Complementa Investment-Controlling SA, en collaboration avec AWP Sécurité sociale. Cette analyse, fondée sur un relevé et des calculs standardisés, permet d'évaluer la capacité de risque des institutions qui fournissent des données. Les actifs et passifs sont analysés à la date du 31 décembre 2006, l'examen portant sur l'adéquation entre la structure de la fortune, ou le potentiel de risque qui en résulte, et les réserves disponibles.

L'enquête sera d'autant plus représentative que les institutions participantes seront nombreuses. Nous faisons dès lors appel à votre collaboration, afin que l'échantillon soit aussi représentatif que possible.

Vous pouvez également remplir le questionnaire sur ordinateur, en même temps que l'enquête de Swissca (un seul questionnaire). Des indications plus précises figurent le site suivant : www.swisscanto-pk-studie.ch

Nous voudrions également remercier toutes les institutions de prévoyance qui ont déjà participé à cette enquête l'année dernière. Nous espérons que vous serez encore plus nombreux à fournir des informations cette année.

L'évaluation des résultats globaux sera adressée à tous les participants.

Les institutions participantes ont par ailleurs la possibilité de demander une brève évaluation individualisée portant sur leur propre situation. Nous vous renvoyons à cet égard aux conditions fixées par AWP Sécurité sociale.

Le questionnaire d'AWP ci-joint permet de se faire une idée des caractéristiques du « Risk Check Up ».

(glisser dans l'enveloppe à fenêtre)

Code				

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous retourner le questionnaire, rempli, **aussi rapidement que possible**, car nous souhaitons procéder à une évaluation préliminaire encore avant les vacances d'été.

Veuillez en tous les cas envoyer le questionnaire rempli **jusqu'au 15 juillet 2007 au plus tard** à:

**AWP
à l'att. de Dr. Werner C. Hug
Kramgasse 17
3000 Berne 8**

Pour toutes questions, veuillez vous adresser à Complementa Investment-Controlling AG:

Therese Werner
ou
Michael Brandenberger

Téléphone: 071 / 313 84 84
Fax: 071 / 313 84 86

- Nous sommes déjà **abonnés** à *AWP Sécurité sociale*. Nous recevons dès lors **gratuitement** l'évaluation succincte individuelle concernant notre caisse ainsi que l'analyse d'ensemble.
- Nous souhaitons une évaluation succincte individuelle de notre caisse, sous la sauvegarde de la protection des données, et souscrivons à un **abonnement annuel** (Fr. 330.--, TVA incluse) pour *AWP Sécurité sociale*. Le périodique publiera les résultats d'ensemble.
- Nous souhaitons uniquement le rapport gratuit concernant les résultats d'ensemble, et **renonçons donc à une évaluation individuelle de notre caisse**.
- Nous avons déjà rempli le **questionnaire de Swisscanto**. Le numéro enregistré est le suivant:

Merci d'indiquer d'une croix ce qui convient.

Adresse de la caisse de pensions participante:

.....

Téléphone:

Fax:

Nom de la personne de contact à laquelle la réponse doit être adressée:

.....

Sécurité sociale

AWP

«Risk Check Up» pour caisses de pensions

Mesdames, Messieurs,

Le troisième contributeur, l'intérêt, joue un rôle de plus en plus important. L'an passé a, certes, gratifié de nombreuses caisses de pensions de résultats réjouissants. Mais où «mon» institution de prévoyance se situe-t-elle par rapport aux autres? Les réserves dont je dispose sont-elles suffisantes?

Une vue d'ensemble de la situation financière réelle est donc plus que jamais nécessaire. **L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) recommande de prendre part au «Risk Check Up», car ce sondage fournit une contribution essentielle à l'information du Conseil fédéral, du Parlement et du public.**

Nous vous saurions dès lors gré de bien vouloir remplir le bref questionnaire. Au cas où vous auriez déjà complété celui de Swisscanto, vous serez automatiquement intégrés à notre sondage (cf. dernière page).

En répondant aux questions posées, vous profitez également en qualité de membre responsable d'un conseil de fondation. En effet, «lors du placement de la fortune», vous devez «veiller en premier lieu à assurer la sécurité de la réalisation des buts de prévoyance», comme le stipule l'**art. 50 OPP 2**. Partant, il est dans votre intérêt de **tester périodiquement la tolérance aux risques de votre caisse de pensions**. Le «Risk Check Up» vous fournit à cette fin un instrument approprié.

En coopération avec Complementa Investment-Controlling AG et l'Université de Saint-Gall, nous avons procédé, au cours des douze ans passés, près de 4'000 **évaluations individuelles** de la tolérance aux risques. Les actifs et les passifs font l'objet d'une analyse à une date de référence déterminée. L'examen porte sur la question de savoir si la composition actuelle du patrimoine et son potentiel de risques correspondent aux réserves existantes et si des **réserves de fluctuation suffisantes** sont disponibles. Vous apprenez également si votre caisse court le risque d'accuser un découvert et combien de temps il lui faudrait, le cas échéant, pour rétablir l'équilibre financier.

La participation au «Risk Check Up» est gratuite. L'évaluation des résultats globaux est adressée à tous les participants. Les *abonnés* d'AWP Sécurité sociale reçoivent en outre, gratuitement, une **évaluation succincte spécifique à leur caisse**. Les *non-abonnés* la reçoivent également en souscrivant à un abonnement à titre de dédommagement pour la sauvegarde de la protection des données (cf. dernière page).

Nous vous prions de bien vouloir envoyer le questionnaire rempli **jusqu'au 15 juillet 2007 au plus tard** à l'adresse suivante:

**AWP
à l'att. de Dr. Werner C. Hug
Kramgasse 17
3000 Berne 8**

AWP garantit la protection de vos données dans le cadre du secret de rédaction. Celles-ci seront codées et demeurent anonymes pour l'évaluation. En outre, l'**obligation de garder le secret** est, dans tous les cas, respectée en conformité avec l'art. 86 LPP. Toutes les données sont utilisées exclusivement à des fins d'examen; elles ne sont pas transmises à des tiers.

Par le biais du périodique AWP Sécurité sociale, nous vous maintenons informés des actualités. En outre, nous organisons, selon la situation et les besoins, des séminaires de perfectionnement afin de vous simplifier la pratique.

Dans votre intérêt comme dans celui de l'ensemble des caisses de pensions, nous souhaitons par conséquent vous inviter à prendre part au «Risk Check Up». D'avance, nous vous remercions, également au nom de l'OFAS, de votre concours.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

AWP Sécurité sociale
Dr. Werner C. Hug
Complementa Investment-Controlling AG
Dr. Benjamin Brandenberger

1. Bilan au _____

Code				

1.1 Actif

Placements directs

1101 Liquidités et placement à court terme (dépôts à terme inclus) auprès de banques, de la poste et de compagnies d'assurance

1120 Débiteurs, avoirs et prêts

Placements auprès de l'employeur

1103 Créances

1104 Participation, action de l'employeur

Obligations et bons de caisse

1105 Débiteurs suisses

1106 Débiteurs étrangers en francs

1107 en monnaies étrangères

1108 Emprunts convertibles et à options

Hypothèques

1109 sur biens-fonds suisse

1110 sur biens-fonds étrangers

Actions et bons de participation

1111 Suisse * sans Private Equity et Hedge Funds

1112 Etranger

Bien-fonds, immeubles

1113 Suisse

1114 Etranger

Placement alternatifs

1115 Private Equity

1116 Hedge Funds

1121 Commodities

1117 Divers (par ex. Métaux précieux et autres)

Placement indirects

1118 Prétentions, parts et participations dans des fondations et des fonds de placement, ainsi que dans des sociétés immobilières

Compte de régularisation actif

1122 Compte de régularisation actif

Actifs provenant de contrats d'assurance

1123 Actifs provenant de contrats d'assurance

1119 Total actif

Valeurs sur le marché (seulement francs entiers)

Répartition de la position 1118

105

106

107

108

109

110

111

112

113

114

115

116

121

117

Mixte (placements OPP 2)

118

1.2 Passif

1218 Dettes

218.1 Prestations de libre passage et rentes

218.2 Banques / Assurances

218.3 Autre dettes

1219 Compte de régularisation passif

1214 Réserve de contributions de l'employeur

214.1 - sans renonciation à l'utilisation

214.2 - assortie d'une renonciation à l'utilisation

1213 Provisions non techniques

1215 Capitaux de prévoyance et provisions techniques

215.1 Capital de prévoyance assurés actifs**

215.2 Capital de prévoyance retraités

215.4 Passifs résultant de contrats d'assurance

215.3 Provisions techniques

1220 Réserves de fluctuation de valeurs

1216 Capital de la fondation, fonds libres / Découvert

1217 Total passif (=position 1119)

Répartition de la position 1218

218.1

218.2

218.3

Répartition de la position 1214

214.1

214.2

Répartition de la position 1215

215.1

215.2

215.4

215.3

**dant min. légal estimé (part engagements LPP). Rep. pos. 215.1

2. Quel était le montant de la performance, pondérée dans le temps, sur le capital investi en moyenne (patrimoine total avec des immeubles, décompté les gestions de biens)? Performance en %:

2001	2004
2002	2005
2003	2006

3. A quelle performance votre caisse aspire-t-elle à long terme?% par an

4. Quelle est la forme de primauté de vos rentes de vieillesse? (Veuillez indiquer d'une croix ce qui convient)

- Primauté des prestations Taux d'intérêt technique:%
- Primauté des cotisations Intérêt minimum réglementaire des avoirs de vieillesse (et/ou paiement des intérêts effectif, si aucun paiement des intérêts minimum réglementaire n'est fixé):%
- Taux d'intérêt technique du capital de couverture des rentiers:%

5. Quel était, en 2006, le volume des cotisations annuelles que votre caisse de pensions a pu percevoir? (Cotisations, primes uniques et rachats; RPC 26 nombre 8. lit. K)
Fr.

6. Quel était, en 2006, le volume des paiements de rentes (de vieillesse, d'invalidité, de survivant etc.) et des prestations de capital annuels que votre caisse de pensions a dû verser (RPC 26 nombre 8. lit. M et N)?

- Rentes Fr. Capital Fr.

7. Quel était, en 2006, le montant des prestations d'entrée et de sortie (de libre passage, propriété du logement/divorce) annuelles de votre caisse de pensions?

- a) Paiements (entrants, RPC 26 nombre 8. lit. L) Fr.
- b) Versement (sortants, RPC 26 nombre 8. lit. O) Fr.

8. Quel était, à fin 2005 (année précédente), le montant du capital lié (position 1215)?

Fr.

9. Y a-t-il eu, au cours de l'exercice commercial 2006, des modifications extraordinaires dans le capital lié (par ex. distribution de fonds libres, retraites anticipées extraordinaires, changement de taux d'intérêt technique etc.)?

- Oui Non
- Si oui, Fr.

10. Nombre d'assurés au 31.12.2006: Personnes actives:
Bénéficiaires de rentes:

11. A quelle branche votre entreprise patronale appartient-elle? (selon recensement fédéral des entreprises)

.....

12. Enregistrement de votre institution de prévoyance selon l'art. 48 LPP? Oui Non

13. Pour les caisses de pensions de droit public: existe-t-il une garantie de l'Etat? Oui Non